

- 6) Le rôle que jouent les services aériens dans la stratégie commerciale du Canada.
- 7) La situation de concurrence qui s'établit dans le monde, en considérant des facteurs tels que la formation d'alliances entre compagnies aériennes, l'unification de la Communauté Européenne en 1992, le développement de réseaux de systèmes informatisés de réservation et les incidences de l'Accord de libre échange conclu avec les États-Unis et d'autres accords commerciaux internationaux.
- 8) Les politiques et les procédures en matière de transport aérien international des pays qui jouent un rôle prééminent dans ce domaine, pour déterminer si le Canada pourrait retirer des avantages en adaptant à sa propre situation certaines des positions que ces pays ont adoptées avec succès dans les négociations internationales.
- 9) Une approche efficace de la négociation des accords, y compris les facteurs à prendre en considération pour déterminer la valeur des droits pour le Canada et ses compagnies aériennes.

B. Nature du processus de consultation

Le groupe de travail a invité toutes les parties intéressées à lui présenter des propositions. En juillet et en août 1990, des avis ont été publiés dans des journaux de tout le Canada pour informer le public de la formation du groupe de travail et l'inviter à présenter des propositions par écrit.